



Strasbourg, le 10 juillet 2014
[files33f_2014.doc]

T-PVS/Files (2014) 33

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent
34^e réunion

Strasbourg, 2-5 décembre 2014

Plainte en attente

**MENACES POUR L'APRON DU RHONE (*ZINGEL ASPER*)
DANS LE DOUBS (FRANCE)
ET DANS LE CANTON DU JURA (SUISSE)**

RAPPORT DU GOUVERNEMENT DE LA SUISSE

*Document établi par
l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) en collaboration avec les cantons de Neuchâtel et du Jura*



REPORTING DE LA SUISSE A LA CONVENTION DE BERNE CONCERNANT LA PLAINTE SUR L'APRON DU RHONE (ZINGEL ASPER) DANS LE CANTON DU JURA (SUISSE)

N° de référence: N281-1995

Suite à la recommandation no 169 (2013) du Comité permanent de la Convention de Berne sur l'apron du Rhône (*Zingel asper*) dans le département du Doubs (France) et dans le canton du Jura (Suisse), nous vous faisons parvenir, ci-après, le reporting de la Suisse faisant état de l'avancement du dossier en Suisse et, en particulier, des travaux engagés depuis la dernière séance du Comité permanent (3-6 décembre 2013).

Recommandations destinées à la France et à la Suisse no 1 à 10

1. *Améliorer et assurer la mise en œuvre des mesures nécessaires pour maintenir ou restaurer, dans un état de conservation favorable, le milieu naturel et la population de l'Apron du Rhône (Zingel asper) à l'horizon 2016, dans le secteur transfrontalier du Doubs en Suisse et en France, ainsi que dans la Loue en France.*

Etat: La mise en œuvre des mesures nécessaires afin de restaurer dans un état de conservation favorable la population d'apron doit être assurée grâce à un plan d'action "apron", actuellement en préparation. Ce plan d'action propose une approche globale intégrant l'ensemble des différentes mesures prévues au niveau du bassin versant dans le cadre des groupes de travail spécifiques (gestion des débits, binational "qualité des eaux", etc.) ainsi que les actions plus sectorielles. Ce plan d'action "apron" est actuellement en préparation par l'Office fédéral de l'environnement.

2. *Améliorer la qualité écologique du site Emeraude CH02 - Clos du Doubs/Saint-Ursanne et des sites Natura 2000 FR4301298 – Vallée du Dessoubre, de la Réverotte et du Doubs et FR4301291 - Vallée de la Loue en faveur de l'apron et des autres espèces protégées pour lesquelles ces sites ont été classés, en préservant et en restaurant, si nécessaire, les caractéristiques du Doubs et de la Loue qui revêtent une importance majeure pour l'Apron du Rhône (Zingel asper) et pour d'autres espèces protégées.*

Etat: Jusqu'à aujourd'hui, des premiers contacts ont été établis avec le canton du Jura dans l'optique d'élaborer un plan de gestion du site Emeraude. Ce plan de gestion est d'ores et déjà prévu en tant que mesure spécifique dans le cadre du plan d'action "apron" en préparation.

Des contacts ont également été établis auprès de nos partenaires français qui disposent d'une certaine expérience réglementaire en matière de sites Natura 2000.

3. *Accélérer les mesures d'élimination progressive, à l'horizon 2016, des effets néfastes des centrales hydro-électriques (Châtelot, Refrain et La Goule) sur l'habitat des poissons, conformément aux objectifs définis dans les obligations légales en vigueur (loi suisse sur la protection des eaux et Directive cadre sur l'eau de l'UE) sur le débit minimum, la connectivité, la charge du lit de la rivière et les variations du débit, et dans le respect des engagements pris par le groupe binational sur la gestion des débits.*

Etat: Les travaux relatifs à l'amélioration du régime hydrologique du Doubs sont traités au sein du groupe de travail international "*gestion des débits*". Pour la Suisse, ce groupe est piloté par l'Office fédéral de l'énergie.

Le groupe de travail "*gestion des débits*" s'est réuni quatre fois depuis la dernière réunion du comité permanent de la Convention de Berne (6.2.2014; 7.5.2014; 11.6.2014; 24.6.2014). Les travaux effectués conjuguent des études de modélisation d'une part et d'autre part des essais techniques « grandeur nature » ayant pour but de diminuer l'impact des variations de débits sur l'écosystème aquatique. Ces essais ont été couplés avec des observations sur le terrain en collaboration avec les gardes pêche et les milieux associatifs de la pêche. Les travaux actuellement en cours visent à réviser le règlement d'eau du 5 février 1969 de manière à assurer une exploitation mieux coordonnée des trois ouvrages hydroélectriques sur le Doubs franco-suisse (Le Châtelot, Le Refrain, La Goule) et de fixer des modalités d'exploitation qui réduisent les effets négatifs sur l'écosystème aquatique. La révision du règlement d'eau progresse et l'avancement des travaux peut être considéré comme satisfaisant. L'objectif d'une révision complète pour la fin de 2014 semble réaliste.

Conformément à la législation suisse en matière de protection des eaux, les mesures visant à éliminer les effets négatifs des éclusées doivent être définies dans le cadre d'une planification cantonale. Les cantons de Neuchâtel et du Jura ont d'ores et déjà soumis leur rapport intermédiaire d'assainissement des éclusées; leur rapport final est attendu pour la fin 2014.

4. *Œuvrer en faveur d'une modification de la gestion des centrales (Châtelot, Refrain et La Goule) afin de les placer sous le contrôle d'un seul opérateur (au lieu de trois actuellement).*

Etat: Les discussions effectuées jusqu'à aujourd'hui avec l'office fédéral de l'énergie (compétent en matière de concessions hydroélectriques) indiquent que cette recommandation n'est pas envisageable dans le cadre légal des concessions actuelles. Toutefois, la révision du règlement d'eau vise à améliorer la coordination entre les trois exploitants et, de facto, va clairement dans le sens de la recommandation.

5. *Accélérer l'application des dispositions légales et des plans existants, relatifs à la qualité des eaux du Doubs, en particulier du point de vue du programme de renouvellement des usines plus anciennes de traitement des eaux usées – notamment dans le canton de Neuchâtel et dans le Haut-Doubs (France) – et des mesures de lutte contre l'eutrophisation du cours d'eau, afin d'atteindre un bon état chimique.*

Etat: Les travaux relatifs à l'amélioration de la qualité des eaux dans le Doubs sont traités essentiellement par le groupe de travail binational "*qualité des eaux*". Pour la Suisse, ce groupe est piloté par l'Office fédéral de l'environnement. Depuis la réunion du comité permanent de la Convention de Berne, son groupe de travail technique s'est réuni trois fois (13.12.2013, 15.04.2014, 25.06.2014).

Lors de la réunion du groupe binational "*qualité des eaux*" à St-Ursanne le 22 janvier 2014, une série de fiches d'action par région a été validée par les deux Etats. Ces fiches prévoient d'agir simultanément selon plusieurs axes pour réduire les flux de pollution, quelles que soient leurs origines. Parmi les objectifs prioritaires identifiés pour la Suisse figurent un programme d'amélioration des systèmes d'assainissements collectifs sur le sous-bassin versant suisse. Les lacunes en matière de traitement des eaux usées seront comblées. Dans ce but, une liste des STEP à assainir dans les cantons de Neuchâtel et du Jura a été établie avec des échéances de réalisation. L'amélioration du traitement des eaux usées sera, à terme, également réalisée à travers un meilleur taux de raccordement et le développement du réseau en séparatif.

Du côté suisse, une étude de bilan des flux de polluants sur la partie suisse du bassin versant a été lancée en 2014. L'objectif est d'identifier et de quantifier les différentes sources de pollutions mais également de comprendre les flux et les cheminements de ces substances jusque dans le Doubs et d'y cerner leurs effets

En 2014, des réflexions ont été lancées au sein du groupe de travail technique en vue d'élaborer un tableau de bord permettant de disposer d'un suivi cohérent et efficace de la mise en œuvre des actions sur le Doubs franco-suisse en matière de qualité des eaux. Mandat a été donné afin de disposer d'une méthodologie d'évaluation, basée sur une série d'indicateurs pertinents en terme de réalisation et d'effets sur le milieu.

6. *Renforcer la lutte contre les émissions et les rejets de polluants en tous genres - y compris ceux qui résultent des activités agricoles - dans les eaux du Doubs et de la Loue; de faire réaliser des expertises complémentaires sur la question, en couvrant toutes les sources pertinentes pollution et en suggérant comment les réduire ou les éliminer; intensifier en priorité les contrôles spécifiques pour certains polluants à haut risque, en veillant à leur réduction et à leur élimination progressives et/ou faire cesser les émissions qui constituent une menace particulière pour l'Apron du Rhône (Zingel asper) et pour les autres espèces de poissons.*

Etat: Les travaux relatifs à l'amélioration de la qualité des eaux dans le Doubs sont traités essentiellement par le groupe de travail binational "qualité des eaux". Pour la Suisse, ce groupe est piloté par l'Office fédéral de l'environnement. Depuis la réunion du comité permanent de la Convention de Berne, son groupe de travail technique s'est réuni trois fois (13.12.2013, 15.04.2014, 25.06.2014).

Lors de la réunion du groupe binational "qualité des eaux" à St-Ursanne le 22 janvier 2014, une série de fiches d'action par région a été validée par les deux Etats. Ces fiches prévoient d'agir simultanément selon plusieurs axes pour réduire les flux de pollution, quelles que soient leurs origines. Parmi les objectifs prioritaires identifiés pour la Suisse figure un programme d'amélioration des systèmes d'assainissements collectifs sur le sous-bassin versant suisse. Le projet de réalisation d'une nouvelle STEP pour la ville du Locle et le village des Brenets est en cours d'étude. Pour déterminer et dimensionner l'unité de traitement des micropolluants (adsorption sur charbon actif) des essais pilotes sur les eaux usées de la ville du Locle sont actuellement réalisés.

Du côté suisse, une étude de bilan des flux de polluants sur la partie suisse du bassin versant a été lancée en 2014. L'objectif est d'identifier et de quantifier les différentes sources de pollutions mais également de comprendre les flux et les cheminements de ces substances jusque dans le Doubs et d'y cerner leurs effets.

7. *Collecter et synthétiser les connaissances existantes sur l'Apron du Rhône (Zingel asper) dans le Doubs et dans la Loue; améliorer les échanges d'informations aux fins d'une bonne coordination des recherches menées en France et en Suisse, en exploitant notamment les connaissances et le savoir-faire acquis dans le cadre du programme LIFE Apron; renforcer les recherches coopératives transfrontalières et les travaux de terrain afin de réunir des informations génétiques sur la population et définir une stratégie transfrontalière efficace pour la protection de l'Apron du Rhône (Zingel asper) et d'autres espèces protégées.*

Etat: La collecte des connaissances sur l'apron du Doubs est assurée grâce au suivi de l'évolution des effectifs d'apron organisé depuis 2000 par la Confédération et le canton du Jura. Dans ce cadre, des prélèvements tissulaires sont effectués à des fins d'analyses génétiques. Grâce aux récentes campagnes de plongées subaquatiques, le solde de 15 prélèvements (15 individus) a pu

être atteint (ce qui représente le strict minimum pour des analyses génétiques). Ces prélèvements tissulaires constituent les premiers issus de la population du Doubs. Ils feront l'objet d'analyses génétiques dans le courant de 2014 auprès d'un laboratoire français actif dans le cadre du PNA (Plan National Apron). Ces analyses permettront d'établir la parenté génétique de la population du Doubs avec les autres populations des sous-bassins rhodaniens.

Les connaissances et le savoir-faire acquis dans le cadre du programme LIFE apron ont par ailleurs été largement utilisés dans le cadre du projet de passe à poissons à St-Ursanne (passe à macrorugosité développé dans le cadre du programme LIFE apron).

8. Instaurer un système de surveillance systématique et méthodologiquement cohérent de l'Apron du Rhône (Zingel asper) et de tous les paramètres environnementaux susceptibles d'affecter sa population.

Etat: Cette recommandation est partiellement assurée à travers le suivi de l'évolution de la population d'apron. Outre l'occurrence des aprons, le programme de suivi enregistre, selon un protocole établi, d'autres paramètres comme la nature du substrat, la morphologie du site, la structure de la population, etc.

En ce qui concerne les paramètres environnementaux, il faut mentionner la mise en service au début de 2014 d'une nouvelle station de prélèvement et de suivi analytique en continu des eaux du Doubs à Ocourt (en sortie de système et dans le périmètre d'occurrence de l'apron) Cette nouvelle station permet de prélever régulièrement de l'eau afin d'avoir une idée sur sa qualité dans la durée et d'avoir un suivi en temps réel de son évolution. Le cas échéant, elle est en mesure de déclencher automatiquement des prélèvements précisément au moment où un paramètre dépasse une valeur limite définie. Elle représente de ce fait un outil important de diagnostic en parfaite complémentarité aux démarches en cours pour le Doubs au niveau jurassien et franco-suisse. La station analyse en continu les paramètres suivants: pH, température, conductivité, turbidité, teneur en ammonium, potassium et oxygène.

9. Renforcer la coopération transfrontalière en coordonnant les activités de sauvegarde de l'Apron du Rhône (Zingel asper) et d'amélioration de son habitat.

Etat: La coopération transfrontalière avec la France est assurée par la participation aux travaux et aux séances du comité scientifique et technique du PNA (1 réunion en 2014).

10. Faire rapport sur les progrès dans la mise en œuvre de ces recommandations lors de chaque réunion du Comité permanent jusqu'à ce que l'apron du Rhône bénéficie d'un statut de sauvegarde satisfaisant.

Etat: Le présent rapport répond à cette recommandation et constitue le premier reporting de la Suisse.

Recommandations destinées à la Suisse no 1 à 4

1. Rétablir, en priorité, la connectivité entre les habitats vitaux pour l'Apron du Rhône (Zingel asper), en particulier dans le secteur de Saint-Ursanne, notamment en éliminant rapidement les obstacles ou, si ce n'est pas légalement techniquement réalisable, en réalisant rapidement des moyens efficaces d'atténuer l'impact du blocage des couloirs de migration de l'amont vers l'aval et inversement; de rechercher des solutions pour restaurer la dynamique naturelle du cours d'eau, surtout dans les secteurs concernés par des micro-producteurs d'électricité privés.

Etat: A la demande du canton du Jura, le concessionnaire de l'usine hydroélectrique du Moulin Grillon a déposé publiquement un projet visant à rétablir la migration du poisson au seuil de St.-Ursanne. Le projet s'inspirait des expériences acquises dans le cadre du programme LIFE apron, à savoir une passe technique à macrorugosité du même type que celle construite sur la Loue à Quingey qui a fait ses preuves (présence avérée d'aprons dans la passe). Ce projet techniquement abouti répondait à toutes les exigences légales environnementales et avait obtenu tous les préavis requis des services cantonaux et fédéraux. Les travaux de construction étaient prévus en 2014; ces derniers n'ont pas pu démarrer car le projet déposé a fait l'objet de plusieurs oppositions (dont la commune et certaines ONG). La réalisation rapide de cet ouvrage de franchissement, pourtant considéré comme prioritaire par l'expert international, est donc compromise. Afin de trouver une issue au dossier, les autorités cantonales et fédérales ont lancé un nouveau projet sous la forme d'un cours d'eau semi-naturel de contournement. Les travaux d'assainissement du seuil sont donc reportés et devraient être réalisés durant l'été 2015.

Les planifications cantonales d'assainissement (priorisation et solutions techniques) relatives à la migration du poisson sont en cours de finalisation dans les cantons du Jura et de Neuchâtel. Les rapports finaux sont prévus pour la fin 2014.

Les premiers résultats d'une étude sur le rétablissement de la migration du poisson au niveau de quatre seuils situés sur le Doubs frontière (Moulin du Plain, Theusseret et La Rasse 1 et 2) ont été présentés lors de la dernière séance du groupe de travail technique (25.06.2014).

Un autre aspect en rapport avec la connectivité longitudinale est la revitalisation de cinq zones d'embouchures d'affluents dans le Doubs. Le canton du Jura a engagé en 2014 un projet de revitalisation des affluents du Doubs sur territoire suisse. Le projet se concentre sur les zones de confluence, qui sont d'une grande importance pour la faune aquatique. Les biefs et ruisseaux suivants sont concernés: le Bief de "Vautenaivre" sur la commune de Saignelégier, le ruisseau du "Sat" sur la commune de Soubey ainsi que les ruisseaux de "Champ Fallat", du "Malrang" et de "La Motte" sur la commune de Clos du Doubs. Le projet permettra de restaurer les zones de confluence de sorte à obtenir un fonctionnement proche de l'état naturel, avec une dynamique (morphologie, connectivité longitudinale, régime des débits et du charriage) et une hétérogénéité spécifiques à ce type de cours d'eau. L'étude sera achevée à fin 2014 et les travaux seront réalisés en 2015.

Les planifications cantonales de revitalisation des eaux du Jura et de Neuchâtel sont en cours de finalisation. Les rapports finaux sont prévus pour la fin 2014.

2. Rédiger et mettre en œuvre un plan national d'action exhaustif ou d'autres mesures pertinentes, couvrant tous les problèmes et prévoyant toutes les activités recommandées et susceptibles d'empêcher l'extinction de l'Apron du Rhône (Zingel asper) et d'assurer son rétablissement; un tel plan devrait définir de claires priorités d'action, un calendrier de mise en œuvre et une structure de coordination; il devrait tenir compte des conclusions de l'évaluation du site Emeraude CH02 - Clos du Doubs/Saint-Ursanne, comme le prévoit le Calendrier pour la mise en œuvre du Réseau Emeraude de zones d'intérêt spécial pour la conservation (2011-2020) [document T-PVS/PA (2010) 8] et de le présenter, si possible, à temps pour le prochain Comité permanent.

Etat: Un plan national d'action "apron" répondant à la recommandation ci-dessus est actuellement en préparation à l'Office fédéral de l'environnement. Ce plan d'action propose une approche globale intégrant l'ensemble des différentes mesures prévues dans le cadre des groupes de travail spécifiques (p.ex. gestion des débits, binational "qualité des eaux", etc.) et prenant l'ensemble du bassin versant en compte. La structure, l'orientation et les contenus du plan d'action ont été débattus avec les cantons du Jura et de Neuchâtel. Les partenaires seront consultés dès qu'une première version complète sera disponible, soit durant l'hiver 2014-2015.

3. *Consulter les représentants des communautés et associations locales à l'heure de concevoir et de mettre en œuvre le plan ou d'autres mesures pertinentes.*

Etat: Une mise en consultation du plan d'action "apron" auprès des ONG est prévue et interviendra en temps voulu.

4. *Promouvoir les initiatives d'éducation et d'information générale sur la nécessité de protéger l'Apron du Rhône (Zingel asper) et les autres espèces protégées et de sauvegarder leur milieu.*

Etat: En 2014, l'Office fédéral de l'environnement cofinance un documentaire animalier grand public en collaboration avec le PNA français. D'autres activités d'ordre didactique ou pédagogique sont également prévues dans le cadre du plan d'action "apron".

Conclusion générale

Six mois après les recommandations du comité permanent de la Convention de Berne, l'avancement des travaux visant à améliorer la qualité globale du Doubs et de ses écosystèmes peut être considéré comme satisfaisant. Des avancées significatives ont été réalisées dans presque tous les domaines évoqués dans les recommandations. Certains travaux sont en cours depuis plusieurs années; d'autres activités doivent encore être mises en marche.

Berne, le 9 juillet 2014

Personnes de contact:

- Sarah Pearson, section Espèces et Milieux Naturels, OFEV,
sarah.pearson@bafu.admin.ch
- Daniel Hefti, section Milieux aquatiques, OFEV,
daniel.hefti@bafu.admin.ch